



LA DIMENSION POLITIQUE DE LA MIGRATION IRRÉGULIÈRE EN TUNISIE

Abderazak Bel Hadj Zekri

CARIM notes d'analyse et de synthèse 2008/53

Série sur la migration irrégulière

Module socio-politique

Projet de coopération sur les questions liées
à l'intégration sociale des immigrés, à la migration
et à la circulation des personnes



CARIM
Consortium euro-méditerranéen pour
la recherche appliquée sur les migrations internationales

Notes d'analyse et de synthèse – Série sur la migration irrégulière
module socio-politique
CARIM-AS 2008/53

La dimension politique de la migration irrégulière en Tunisie

Abderazak Bel Hadj Zekri

Office des Tunisiens à l'Étranger, Tunisie

Cette publication fait partie d'une série de communications sur le thème de la migration irrégulière préparées dans le cadre du projet CARIM et présentées lors d'une rencontre organisée par le CARIM à Florence : "La migration irrégulière vers et à travers les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée" (6 - 8 juillet 2008).

Ces articles seront également discutés à l'occasion d'une autre rencontre entre décideurs politiques et experts sur le même thème (25 - 27 janvier 2009). Les résultats de ces discussions seront publiés séparément. L'ensemble des papiers sur la migration irrégulière est disponible à l'adresse suivante : <http://www.carim.org/ql/MigrationIrreguliere>.

© 2008, Institut universitaire européen
Robert Schuman Centre for Advanced Studies

Ce texte ne peut être téléchargé et imprimé, en un seul exemplaire, que pour un usage strictement personnel et non collectif.

Toute autre reproduction, totale ou partielle, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'autorisation écrite préalable du Robert Schuman Centre for Advanced Studies.

Les demandes d'autorisation doivent être adressées à : forinfo@eui.eu

Dans les citations et références, ce texte doit être mentionné comme suit :

[Prénom et nom de(s) auteurs(s)], [*titre*], série : "CARIM AS", [n° de série],
Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI):
Institut universitaire européen, [année de publication].

Les opinions exprimées dans cette publication ne peuvent en aucun cas être considérées comme reflétant la position de l'Union européenne

Institut universitaire européen
Badia Fiesolana
I – 50014 San Domenico di Fiesole (FI)
Italie

<http://www.eui.eu/RSCAS/Publications/>
<http://www.carim.org/Publications/>
<http://cadmus.eui.eu/dspace/index.jsp>

CARIM

Le Consortium Euro-Méditerranéen pour la Recherche Appliquée sur les Migrations Internationales (CARIM) a été créé en février 2004 et est financé par la Commission Européenne. Jusqu'en janvier 2007, il répondait au volet C – «*coopération sur les questions liées à l'intégration sociale des immigrés, à la migration et à la circulation des personnes*» – du programme MEDA, principal instrument financier de l'Union Européenne pour établir le partenariat Euro Méditerranéen. Depuis février 2007, le CARIM est financé par le programme AENEAS d'assistance technique et financière en faveur de pays tiers dans le domaine des migrations et de l'asile. Ce dernier établit un lien entre les objectifs externes de la politique migratoire de l'Union Européenne et sa politique de développement. AENEAS a pour objet de mettre à la disposition des pays tiers une assistance appropriée pour leur permettre d'assurer, à divers niveaux, une meilleure gestion des flux migratoires.

Dans ce cadre, le CARIM a pour objectif, dans une perspective académique, l'observation, l'analyse et la prévision des migrations dans la région d'Afrique du Nord et de la Méditerranée Orientale (signifiée par « la région » dans le texte ci-dessous)

CARIM est composé d'une cellule de coordination établie au Robert Schuman Centre for Advanced Studies (RSCAS) de l'Institut Universitaire Européen (IUE, Florence) et d'un réseau de correspondants scientifiques établis dans les 12 pays d'observation : Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine, Syrie, Tunisie, Turquie et, depuis février 2007, la Libye et la Mauritanie. Tous sont étudiés aussi bien comme pays d'origine, de transit que d'immigration. Des experts externes provenant des pays de l'UE et des pays de la région contribuent également à ses activités.

Le CARIM conduit les activités suivantes :

- Base de données sur les migrations méditerranéennes ;
- Recherches et publications ;
- Réunions entre académiques ;
- Réunions entre expert et décideurs politiques ;
- Système de veille en matière migratoire.

Les activités du CARIM couvrent trois dimensions majeures des migrations internationales dans la région : économique et démographique, juridique et sociopolitique.

Les résultats des activités ci-dessus sont mis à la disposition du public par le site web du projet : www.carim.org

Pour plus d'information

Euro-Mediterranean Consortium for Applied Research on International Migration
Robert Schuman Centre for Advanced Studies
European University Institute (EUI)
Villa Malafasca
Via Boccaccio, 151
50133 Firenze (FI)
Italy
Tel: +39 055 46 85 878
Fax: + 39 055 46 85 755
Email: carim@eui.eu

Robert Schuman Centre for Advanced Studies

<http://www.eui.eu/RSCAS/>

Résumé

Cette note analytique met en exergue la dimension sociopolitique de la migration irrégulière en Tunisie. Après avoir abordé les dynamiques et les effets de la migration irrégulière sous un angle plus global, elle met en relief les politiques publiques et non gouvernementales en matière d'émigration irrégulière dans le pays et analyse l'environnement sociopolitique qui impacte sur cette forme de migration.

L'auteur démontre comment une gestion globale et concertée de l'émigration irrégulière pourrait restructurer les pressions et les flux migratoires, et mieux gérer l'émigration illégale.

Abstract

The analytical note highlights the sociopolitical dimension of irregular migration in Tunisia and analyses its multiple facets. After tackling the dynamics and effects of irregular migration from a global angle, the note concentrates on the governmental and non-governmental discourses in the realm of irregular emigration in Tunisia, then analyses the sociopolitical environment that directly affects this form of migration.

The author finally demonstrates how a concerted and global approach towards irregular emigration could better tackle migratory pressures and stocks and manage in a more efficient way illegal emigration.

Introduction

Les migrations revêtent un caractère éminemment international et permanent dont les formes peuvent changer au gré des conjonctures régionales ou mondiales. Selon une étude récente de la Banque mondiale publiée en novembre 2005 (déclaration de François Bourguignon, Vice Président de la Banque), le nombre des travailleurs migrants frise les 200 millions. Le nombre de personnes migrantes s'accroît, en moyenne, de 2,5% par an. L'Organisation Internationale pour les Migrations a indiqué que plus de 200 millions de personnes vivent en dehors de leur pays de naissance fin 2006, alors que l'Organisation des Nations Unies en recensait 75 millions en 1965. Elles s'installent essentiellement dans les pays les plus développés, à savoir en Amérique du Nord, en Europe Occidentale, en Océanie et au Moyen-Orient. Sur les deux premiers continents, le nombre de personnes issues de l'immigration croît plus vite que la population locale (plus de 2,5% par rapport à un taux de natalité d'environ 2%, en fonction des pays).

Cependant et, compte tenu des changements et mutations intervenus sur le plan régional l'on observe le développement de nouvelles formes et destinations migratoires, dont l'expression principale demeure l'émigration Sud/Sud. L'Afrique du Nord constitue la zone par excellence de cette nouvelle migration, puisque ses différents pays deviennent à la fois pays de départ, d'immigration et de transit. La migration dominante qui retient l'attention de tous les agendas politiques demeure encore et toujours la migration irrégulière, souvent trop médiatisée et dont les acteurs sont diabolisés.

Dans le cadre de cette communication, nous allons essayer de répondre aux différentes interrogations posées par cette session thématique consacrée à la migration irrégulière. Nous exposerons dans un premier temps une appréciation de la dimension politique de la migration irrégulière au regard des développements connus par la situation régionale. Nous tenterons ensuite d'apporter une tentative d'analyse des politiques publiques et des discours non gouvernementaux et de l'environnement de la migration irrégulière. Nous insisterons enfin, dans le cadre de recommandations, sur la nécessité d'adopter une démarche globale pour la gestion de l'émigration, qui devrait s'appuyer sur un dialogue et un partenariat entre les pays de deux rives de la Méditerranée d'une part et de l'implication de tous les acteurs d'autre part.

Notre démarche s'appuie à la fois sur des enquêtes qualitatives que nous avons menées auprès des migrants « irréguliers » dans quelques foyers de migration en Tunisie, ainsi que sur les résultats des monographies que nous avons dirigées et réalisées par nos étudiants dans le cadre de recherches universitaires. En outre, nous nous sommes basés sur l'analyse des discours politiques officiels – dont nous reproduisons des extraits dans le texte - ainsi que sur des déclarations et autres publications des organisations de la société civile pour mettre en relief et argumenter nos assertions quant à la dimension politique de la migration irrégulière.

Par ailleurs, nous tenons à remarquer que cette thématique a commencé à retenir l'attention des chercheurs académiques – et notamment les enseignants/chercheurs de l'Université de Sousse, de la Faculté des Sciences Humaines de Tunis, avec qui nous entretenons des échanges scientifiques – qui, en dirigeant récemment des travaux de mémoires de fin d'études supérieures en sciences sociales et économiques et d'autres travaux, se sont intéressés à la dimension juridique que nous citerons dans la bibliographie. Nous signalons enfin la création d'une unité de recherches sur la migration clandestine au sein du Centre d'Études et de Recherches Économiques et Sociales.¹

L'ensemble de cette matière nous a servi de référence et de source d'information nécessaires afin d'analyser la portée sociopolitique de la migration irrégulière, un phénomène social complexe marquant la région méditerranéenne.

¹ Unité de Recherches sur la migration clandestine sous la direction du Pr. BEN FREJ Slaheddine, dans le cadre du CERES, voir www.ceres.rnrt.tn.

Notre objectif, qui se veut académique, propose de présenter les contours d'une question qui retient l'attention des différents acteurs sociaux et politiques des deux rives de la Méditerranée et représente également un défi pour ces pays puisque cette forme de migration est toujours inscrite à l'ordre du jour des rencontres régionales.²

Par ailleurs, nous tenterons d'exposer les « positions » des décideurs politiques et associatifs afin d'apporter des éléments nécessaires à un dialogue serein pouvant mener à une collaboration pour une gestion globale et solidaire et rechercher des solutions qui dépasseraient les intérêts limités à un problème humain qui engendre encore des drames.

1. Appréciation globale de la dimension sociopolitique de la migration irrégulière

Aujourd'hui, les foyers d'émigration, les trajectoires empruntées et les caractéristiques des migrations ne sont plus exactement les mêmes. Les migrations sont dorénavant spontanées ; il ne s'agit plus d'un recrutement demandé par les chefs d'entreprises européens comme c'était le cas en général au cours des Trente Glorieuses, pendant les années soixante et jusqu'au milieu des années soixante-dix, en particulier pour les migrations maghrébines.

Les nouveaux candidats s'inscrivent avant tout dans une logique individuelle de recherche de conditions de vie et de travail qu'ils idéalisent dans les pays d'accueil potentiels. Ces émigrés n'ont pas les mêmes relations et attachements avec leur pays d'origine (les conditions d'émigration ne sont plus les mêmes), et ne nourrissent pas les mêmes objectifs que leurs aînés.

Paradoxalement, ils ont moins de moyens matériels que les premières générations d'émigrés pour réaliser leur projet migratoire. Poussés par le chômage, les migrants inventent de nouveaux itinéraires et guettent les chances de fixation sans préférence de liens historiques ou linguistiques. À cette logique différente s'ajoute la nécessaire adaptation aux contraintes juridiques des politiques de maîtrise des flux migratoires et de contrôles accrus aux frontières adoptés par les pays d'immigration.³

Ces nouvelles migrations devraient s'adapter à certaines mutations enregistrées dans le processus migratoire. En effet, l'émigration s'inscrit désormais dans un contexte économique nouveau : celui de la mondialisation et de l'élargissement des espaces régionaux multinationaux au Nord et celui de l'établissement des accords d'association (UE/pays du Maghreb par exemple) qui instaurent des zones de libre échange, permettant une totale circulation des marchandises et capitaux (et excluant la libre circulation des personnes), au profit des pays développés affaiblissant les économies des pays du sud déjà fragiles.

Ce contexte économique mondial implique que les perspectives du marché du travail dans les pays du Nord⁴ et les pays du Sud évoluent profondément, mais d'une manière différente qui met en relief certains décalages importants.

Si au Nord la persistance du chômage paraissait inéluctable, le risque d'une pénurie future de compétences est de plus en plus souvent évoqué, aussi bien dans les rapports officiels que dans les prises de position publiques de responsables politiques et économiques. Les pays riches réclameront à

² Notamment le dialogue 5+5, le dialogue euro-africain en particulier, la conférence de Rabat et Tripoli sur la Migration et le Développement.

³ Nous citons à titre indicatif les travaux de recherches réalisés – qui sont en attente de publication - dans le cadre du projet de recherches sur « les nouvelles configurations migratoires au Maghreb », sous la direction du Pr. BOUBAKRI Hassen au sein de l'Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain IRMC irmcmaghreb.org ; ainsi que sur les communications présentées dans le cadre du colloque international sur « la migration tunisienne : état des lieux, enjeux et développement » Tunis 29-30 mai 2007 co-organisé par Migrinter/Poitiers et OTE et sous la coordination de OUASLATI Abderazak et BEL HADJ ZEKRI Abderazak.

⁴ Voir dans ce cadre les publications de l'OCDE, notamment sur les tendances du marché de l'emploi dans les pays de l'OCDE et les publications relatives aux tendances de l'immigration dans les pays de l'OCDE.

l'avenir plus de main-d'œuvre qualifiée tout en faisant l'impasse sur les non qualifiés qui continueront à constituer la partie importante des flux migratoires.

Par contre, la situation de l'emploi des pays du Sud demeure encore marquée par le chômage et les disparités sociales manifestes. L'endettement de certains pays du Sud et notamment ceux de l'Afrique subsaharienne affecte l'activité économique, limite l'insertion d'une partie de la population active additionnelle dans la vie active et, notamment les jeunes (y compris les diplômés) et entretient la pression migratoire.

Le maintien de cette pression migratoire s'avère donc inéluctable dans les pays du Maghreb central. Cette situation s'est aggravée à partir des années 90 et risque de s'accroître à l'avenir par l'émergence d'une émigration vers ces pays et provenant des pays d'Afrique subsaharienne. L'ensemble des pays du Maghreb,⁵ à la frontière de l'Europe, sont désormais confrontés à cette nouvelle forme d'émigration et deviennent des zones de transit pour les candidats d'émigration vers les pays d'Europe.

La première fermeture des portes de l'Europe aux flux migratoires venant de la rive sud de la Méditerranée, à partir du milieu des années 1975, a été à l'origine du déclenchement des premières formes de migrations irrégulières, même si les entrées se faisaient de manière légale. Les Tunisiens, comme les autres ressortissants des pays du Maghreb, ont en effet continué à migrer en Europe, non plus comme travailleurs solitaires et réguliers (puisqu'ils n'avaient plus le droit d'entrer sous ce statut en France ou en Allemagne par exemple), mais en famille, comme étudiants ou comme clandestins déguisés en touristes. Les enquêtes effectuées auprès des émigrés irréguliers tunisiens ont montré que la majorité d'entre eux sont arrivés dans les pays de l'Europe munis d'un passeport, documents de voyage et visas dûment signés.

Cette nouvelle configuration a donné lieu, à partir des années 80, à de nombreux changements dont l'émergence de l'Italie et de l'Espagne comme nouveaux pôles d'attraction des migrants. Au début, ces deux pays sont devenus des zones de transit : c'est parce que la France, l'Allemagne et le Benelux ont formellement mis un coup d'arrêt à l'immigration dès 1974, puis ont fait partie du premier noyau de pays membres de l'espace Schengen dès 1986, que la plupart des migrants nord-africains ont fini par s'installer dans ces deux pays, répondant à l'appel du secteur agricole, informel et des services.

Cependant, le tournant majeur se situe toutefois durant la deuxième moitié des années 80, c'est-à-dire entre 1986, date de la mise en place du système de visa dit « Schengen » dans un premier noyau de pays traditionnels d'immigration en Europe occidentale (France, Allemagne, Benelux). L'obligation de visa imposée aux ressortissants des pays dits « tiers » pour entrer dans le premier noyau de l'espace Schengen semble avoir amené les migrants à choisir de passer par les pays qui ne faisaient pas encore partie du système Schengen, comme l'Italie et l'Espagne.

Cette nouvelle réglementation en matière d'entrée et de séjour a provoqué, d'après nos constatations et le suivi des flux migratoires des maghrébins en général, et tunisiens en particulier, une accélération des mouvements migratoires dans toutes ses formes y compris irrégulière.⁶ Cette accélération s'est engagée d'un côté entre l'élargissement du système Schengen et, de l'autre, les migrants des pays tiers qui cherchaient à entrer sur le territoire européen, à travers l'Italie et l'Espagne dans le cas présent, avant que l'adhésion de ces pays au système de visas n'ait redessiné le paysage migratoire. Ainsi, moins d'une décennie (entre 1986 et 1993) semble avoir suffi à faire basculer la direction des flux vers

⁵ Voir Hein De HASS. Migrations transsahariennes vers l'Afrique du Nord et l'UE : origines historiques et tendances actuelles. Université d'Oxford. Novembre 2006. Voir les travaux de Mehdi Lahlou dont *Le Maghreb : les migrations des Africains du Sahara*. INSA :Rabat

⁶ Voir le dossier publié par la revue *Géo Confluence* intitulé « La Méditerranée : une géographie paradoxale ».

ces pays méditerranéens de l'UE⁷ et à en faire la destination principale des migrants en provenance des pays dits «tiers» de l'Afrique dans ce cas de figure (Maroc, Algérie, Tunisie et pays d'Afrique subsaharienne).

L'élargissement du système de visa Schengen en 1993 à l'Italie et l'Espagne, et son extension progressive à tous les pays membres de l'Union européenne ont contribué à l'explosion de la migration irrégulière depuis le milieu des années 90.

2. Les effets politiques et sociaux de la migration irrégulière

S'il est difficile d'estimer le volume de la migration irrégulière, en revanche le suivi de ses implications sociopolitiques, telles qu'elles se dégagent des débats au niveau des rencontres régionales et internationales, permet de se rendre compte des défis qu'elle pose et des divergences qu'elle engendre entre les différents acteurs. Examinons tout d'abord une estimation de l'état des lieux.

Une participation des émigrés tunisiens dans les flux migratoires irréguliers

Selon un bilan établi par le Ministère italien de l'Intérieur début 2007, 22 016 arrivées ont été enregistrées durant l'année 2006 sur les côtes de Sicile, de la Calabre et des Pouilles. Ce chiffre est en légère baisse (- de 4,5%) par rapport à celui enregistré en 2005 (22 939 arrivées). Ce dernier chiffre représentait toutefois presque le double de celui enregistré en 2004 (13 000 arrivées).

En neuf mois (janvier- septembre 2006), 16 000 clandestins ont été interceptés au large de Lampedusa et ont pu débarquer sur l'île. La plupart des migrants portaient de Tunisie et de Libye. Il faudrait noter l'importance numérique des Maghrébins et des Égyptiens. Ainsi, en deux semaines, sur 2000 migrants arrivés à Lampedusa, la majorité était des Maghrébins.

La fin de l'année 2006 a marqué un tournant du côté des passeurs dans la conduite et l'organisation des opérations de traversées maritimes. Dans la nuit du 18 au 19 décembre 2006, un seul bateau, long de 30 mètres, s'est ainsi approché des côtes italiennes, avec 648 personnes à bord, se déclarant toutes de nationalité égyptienne. Il a été finalement conduit au port de Licata, au sud de la Sicile.

L'un des enseignements fondamentaux de ces données est la prédominance, et même la recrudescence, de la participation des ressortissants des pays d'Afrique du Nord dans les migrations irrégulières. La part des Maghrébins est ainsi passée de 11,9% en 2001 à 70% en 2005 et 2006. La part des migrants subsahariens n'a pas dépassé le quart des effectifs totaux en 2005 et 2006, comme en 2002. Dans l'ensemble, l'Afrique contribue pour 95% à ces flux.

La lecture de ces chiffres nous amène à tirer les conclusions suivantes :

- Les migrants subsahariens sont de loin beaucoup moins nombreux que les Nord-Africains. Ceci prouve que l'importance des migrations subsahariennes est gonflée et que celles-ci sont utilisées comme épouvantail de la part des responsables de l'Union européenne.
- Le poids croissant des ressortissants des pays d'Afrique du Nord émetteurs des flux soulève beaucoup de questions sur la crise de confiance des jeunes maghrébins vis-à-vis des perspectives dans leurs propres pays.
- L'échec, du moins partiel, des mesures de contrôle et des accords de réadmission conclus entre les pays de l'Union européenne et ceux d'Afrique du Nord.

⁷ Voir André-Louis Sanguin, Colette Fontanel, Mare Nostrum, Dynamiques et mutations géopolitiques et la Méditerranée, Édition l'Harmattan, 2000.

- L'on peut aussi se demander si l'application des mesures de contrôle migratoire dans les pays de la région n'est pas plus sévère et plus restrictive vis-à-vis des ressortissants des pays subsahariens que vis-à-vis des nord-africains.

Une redéfinition des fonctions des espaces frontaliers et des villes du littoral maghrébin

Les migrations transsahariennes ont redessiné non seulement la géographie des confins sahariens du Maghreb, mais ont également réaffecté les fonctions des ports et des littoraux nord-africains.

Depuis l'augmentation des migrations irrégulières à partir du Maghreb à destination de l'Europe méridionale à la charnière des décennies 80-90, les ports et surtout les petits ports de pêche et les rivages du Maroc, de la Tunisie, et tout récemment de la Libye depuis les années 2000-2002, ont vu évoluer leurs fonctions principales (pêche, transit et commerce international) vers une nouvelle fonction de points de départ et d'organisation des migrations irrégulières par la transgression des frontières maritimes des pays de départ et, à l'autre côté, des pays d'arrivée (Italie, Espagne, Malte).

Des franges entières du littoral marocain, d'un côté, et tunisien, de l'autre, ont servi avec leurs ports de commerce et surtout de pêche, petits et grands, comme lieu de départ des migrants irréguliers vers le littoral espagnol (de Malaga à Kadis) à partir du Maroc, et vers les îles italiennes de la Sicile et surtout de Lampedusa, Linosa et Pantelleria, ou encore vers Malte à partir de la Tunisie et de la Libye.

Au cours de l'été 2007, un nouvel axe de migrations irrégulières a été fortement sollicité : il s'agit des départs d'Algérie vers la Sardaigne. Au cours des mois d'août et de septembre 2007 plusieurs embarcations algériennes ont été interceptées par les garde-côtes tunisiens et algériens au large des côtes des deux pays. D'autres embarcations ont réussi à atteindre la Sardaigne où les migrants irréguliers ont été interceptés par la police locale.

Une nouvelle dynamique migratoire : les jeunes et les réseaux migratoires mondialisés

Les émigrés se trouvent d'emblée « jetés » dans une dynamique qui témoigne bien de la mondialisation de l'émigration irrégulière d'une part et du développement des réseaux migratoires d'autre part. La population la plus touchée est représentée par les jeunes ; en effet, nous avons constaté en nous appuyant sur les résultats de travaux de recherches⁸ que la moyenne d'âge des migrants irréguliers vers l'Italie ne dépassait pas 27 ans. Ces remarques sont corroborées par une étude récente⁹ qui constate que « le désir d'émigrer et d'émigrer clandestinement constitue une réalité dans le milieu des jeunes en Tunisie. Ce phénomène est d'autant plus inquiétant que la motivation la plus citée est l'absence d'avenir en Tunisie. Des signes évidents d'inquiétude sont décelés chez les jeunes notamment dans les domaines suivants : les valeurs, l'emploi, la société civile, le niveau de vie et la citoyenneté. Ils sont moins confiants qu'avant dans l'avenir ».

Nous reproduisons les témoignages d'une personne interrogée, originaire d'une petite ville du littoral (connue comme zone de départ de clandestins) qui expliquent parfaitement le fonctionnement du mode opératoire de la migration irrégulière et ses implications.¹⁰

M. est un jeune dont l'histoire est fort connue à La Chebba. Elle est même symptomatique et illustre bien un parcours migratoire « irrégulier typique ». Rares sont les habitants de cette petite ville

⁸ Ces études ont été menées dans le cadre d'un séminaire de recherches portant sur la migration irrégulière en Tunisie au cours de l'année universitaire 2002/2003 au sein de l'Institut des Sciences Humaines de Tunis. D'autres travaux ont été menés également à l'Institut National des Études de Travail et dans le cadre du Laboratoire de recherches sur la mobilité et dynamiques spatiales sous la direction du Pr. Ridha BELLAMINE de l'Université de Sousse.

⁹ Bureau des Nations Unies à Tunis « Étude de la situation des adolescents et des jeunes en Tunisie » publiée sur son site internet.

¹⁰ Extraits d'un entretien mené auprès des migrants irréguliers.

du Sahel tunisien qui n'ont pas entendu parler du périple de ce jeune homme de vingt-six ans. La majorité des candidats tunisiens à l'émigration "brûlent" dans des embarcations de fortune pour arriver en Italie, comme le font les Marocains pour aller en Espagne. M., lui, a choisi un parcours pour le moins original. En 1999, il tente de passer par Malte. Un billet d'avion pour La Valette dans la poche, il pense pouvoir passer en Italie grâce aux nombreux "guides" de l'île, qui proposent d'emmener les Harraga (passeurs) en Zodiac jusqu'à Syracuse en échange de quelques centaines de dollars. Mais, même s'il peut témoigner d'une réservation à l'hôtel, M. se fait refouler à l'aéroport. Le jeune homme ne se laisse pas décourager pour autant. C'est en ex-Yougoslavie, pense-t-il, qu'il a le plus de chances de passer inaperçu. Il achète donc un billet d'avion pour Sarajevo en 2001 et planifie un voyage à travers la Bosnie, la Croatie et la Slovénie pour arriver à Trieste, en Italie, d'où il pense pouvoir circuler et chercher du travail. C'est un véritable cauchemar de trois mois et demi qui vient de commencer pour lui. Dépouillé de son argent par les passeurs, perdu dans les forêts et les marécages des Balkans, il se fait finalement arrêter par la police slovène à Ljubljana. Après un séjour en Bosnie dans un centre pour clandestins où il côtoie des Égyptiens, des Libyens, des Afghans et des Chinois, il est renvoyé en Tunisie.

M. continue pourtant d'y croire. Pendant un an, il économise pour financer une troisième tentative. En juin 2002, il entend parler d'un bateau tuniso-espagnol qui recherche des marins pour appareiller depuis Bizerte, au nord du pays, et qui fera escale à Algésiras. Il se présente alors au capitaine qui l'engage pour un contrat de six mois. Pendant plusieurs jours, il travaille avec les nombreux Péruviens venus eux aussi tenter leur chance en Europe. C'est avec une excitation sans bornes qu'il voit approcher la côte espagnole. Mais à Algésiras, alors qu'il s'apprête à descendre avec les autres, le capitaine s'adresse soudain à lui : "Toi, le Tunisien, tu ne descends pas, sinon j'appelle les flics". Mais M. n'est pas venu d'aussi loin pour ne rien tenter. Il voit bien que l'un des Péruviens a été placé en faction au-dessus de la passerelle. Il avoue, un peu gêné mais sur un ton décidé, qu'il était prêt à tout : "Pourquoi mentir ? Oui, j'aurais tout fait pour atteindre mon objectif. M. se faufile donc jusqu'à la passerelle et profite de quelques secondes d'inattention du Péruvien, parti chercher son dîner. Sans hésitation, il saute à terre et s'enfuit en courant. En attendant de prendre le bus pour Madrid le lendemain, M. entre dans un parc et se réfugie dans les branches d'un grand arbre pour y passer la nuit. Au petit matin, il fait la connaissance d'un Marocain, mécanicien à Madrid. Ce dernier lui offre de partager le dîner qu'il a ramené du Maroc et se montre très solidaire : non content d'offrir des vêtements à un M. en short et T-shirt, il lui achète même un billet pour Barcelone et lui donne dix euros pour qu'il puisse manger. Mais une fois arrivé à Barcelone, M. se fait repérer par deux policiers qui l'arrêtent sur le champ. Il décide alors de se faire passer pour un Palestinien ; si la police se rend compte qu'il est Tunisien, elle aura vite fait de le renvoyer d'où il vient, tandis que les Palestiniens jouissent d'une image et d'un statut différents. Aux deux traductrices dépêchées par les services de l'immigration, il refuse de répondre en arabe, de peur que son accent ne le trahisse. Et aux questions des inspecteurs espagnols, il répond inlassablement, en français, qu'il s'appelle Mohammed Chahine, que sa femme et ses enfants sont à Paris, qu'il a perdu ses papiers et qu'il doit absolument les rejoindre. Le plan fonctionne. M. se voit octroyer un permis de séjour de quatre mois en Espagne. Mais son voyage est loin d'être terminé : c'est en Italie qu'il veut aller. Il quitte Barcelone pour Paris, descend à Marseille, passe par Cannes, Nice, Menton, Vintimille puis Turin. L'un de ses meilleurs amis, ancien clandestin installé à Vérone, vient tout de suite le chercher en voiture. M. est enfin arrivé à bon port. Aujourd'hui, le jeune homme travaille dans le bâtiment à Vérone. Comme la plupart des travailleurs tunisiens en Italie, il essaye de trouver « des combines pour gagner beaucoup plus ». 1 500 euros par mois, ce n'est pas assez. Alors, ce que je fais, c'est signer un contrat ordinaire pour avoir les papiers.

La reproduction de ce témoignage, qui met en relief l'exactitude du parcours suivi et retrace les lieux, les villes et le pays parcourus, confirme bien que les tentatives d'émigration sont loin d'être un voyage de plaisance et que le projet migratoire pourrait aussi être facilité par des réseaux multiples. Toutefois, les tentatives migratoires n'aboutissent pas toujours à ces succès et plusieurs milliers de migrants se trouvent arrêtés dans des centres de rétention répartis dans les différents pays européens.

3. Politiques publiques en matière d'émigration irrégulière

La politique publique en matière de migration clandestine s'articule autour des axes fondamentaux suivants :

- La reconnaissance explicite de la nécessité de maîtriser les flux migratoires irréguliers à travers la réforme apportée à la législation tunisienne en la matière.
- La négociation avec les pays partenaires de la Tunisie en vue de réactiver la migration légale en tant qu'alternative à l'émigration irrégulière.
- L'urgence de la prise en charge des causes profondes de la migration irrégulière en général et de transit en particulier permettant le contrôle de ces flux.
- L'adoption d'une approche globale basée sur des mesures concrètes favorisant la coopération pour le développement en tant que moyen permettant la maîtrise des flux migratoires irréguliers.

La dimension juridique de la migration irrégulière

La mise en place du système de visa Schengen et son élargissement à tous les pays membres de l'Union européenne ont joué un certain rôle dans l'explosion de la migration irrégulière depuis le milieu des années 90. Les demandes de la part des pays de l'Union européenne vis-à-vis de leurs voisins méditerranéens du Sud¹¹ afin de contrôler les flux migratoires et de s'engager dans des négociations aboutissant à la signature d'accords de réadmission devinrent plus intenses.

La Tunisie a concrétisé sa volonté de maîtriser la migration irrégulière par l'adoption d'une nouvelle législation relative à la migration, visant le contrôle serré des flux migratoires aux frontières et prévoyant des sanctions à l'encontre des organisateurs de migration irrégulière.¹²

Même si la politique publique n'a pas retenu l'option de la signature d'accord de réadmission, la législation tunisienne œuvre pour une organisation de la migration et pour la protection de l'ensemble des droits des ressortissants tunisiens à l'étranger d'une part et pour la maîtrise et la lutte contre les flux migratoires irréguliers, de l'autre.

La migration légale : une alternative à la migration irrégulière

La Tunisie s'est dotée d'une législation dissuasive et a développé sa coopération avec l'Italie - principale destination des « émigrés tunisiens ou d'autres travailleurs émigrés irréguliers transitant par la Tunisie » - en matière de migration légale. Celle-ci a abouti à la conclusion d'un accord en vertu duquel un quota annuel de 3 000 émigrés lui a été attribué.

Partant de cette expérience, qui a connu de véritables limites, les autorités publiques tunisiennes ont engagé des négociations avec leurs homologues français soucieux de maîtriser les flux migratoires venant du sud de la méditerranée, qui ont abouti à la signature d'accord en au mois d'Avril 2008 sur la gestion concertée des migrations et le développement solidaire qui prévoit selon les responsables des deux parties de :

- faciliter la circulation des personnes entre la France et la Tunisie
- faciliter l'accès au marché du travail français pour les Tunisiens qui ont des compétences de haut niveau ou pour des métiers pour lesquels existe en France une demande non satisfaite. Ces

¹¹ En consultant les plans d'action de voisinage (Tunisie, Maroc et Algérie), l'on se rend compte de l'attitude clairement signifiée par l'UE de la nécessité de maîtriser les flux migratoires irréguliers (documents disponibles sur le site de l'UE).

¹² Les dispositions de la loi organique n° 2004-6 du 3 février 2004 sont à cet égard révélatrices de la volonté des pouvoirs publics de faire face à l'émigration irrégulière des Tunisiens et autres nationalités de transit.

facilités devraient permettre chaque année l'entrée en France de plus de 9000 professionnels tunisiens

- appuyer les actions de développement solidaire entre les deux pays
- lutter contre l'émigration irrégulière sur la base d'une coopération opérationnelle bilatérale destinée à la prévention et d'une collaboration entre consulats et préfetures pour les procédures de réadmission des personnes en situation irrégulière dans le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux.

La lecture rapide des termes de cet accord témoigne de la volonté de la partie tunisienne de maîtriser les flux migratoires et d'asseoir avec son partenaire une gestion globale de la question migratoire comprenant à la fois l'organisation de l'émigration, la coopération et le co-développement comme alternative pouvant contribuer à la résolution de la pression migratoire. Elle permet également la confirmation de l'orientation de la politique française basée sur « l'émigration choisie » en imposant la restriction de l'émigration aux besoins de son marché de travail et à la main d'œuvre qualifiée et aux compétences de haut niveau.

Un appel de la Tunisie pour une gestion globale concertée de l'émigration irrégulière

La Tunisie appelle, dans les différentes rencontres régionales, à la définition des objectifs du partenariat entre tous les pays de la rive de la Méditerranée occidentale qui devraient rechercher une approche « globale et équilibrée » incluant un renforcement de la coopération, visant à :

- réduire les pressions et les flux migratoires
- faciliter l'intégration des migrants légaux dans la société européenne
- leur faire bénéficier de la libre circulation
- mieux gérer l'émigration illégale en se basant sur une conception qui dépasserait l'option purement sécuritaire.

Le document suivant illustre les orientations de la politique publique en matière de migration irrégulière :

Le secrétaire d'Etat chargé des Affaires européennes, qui a présidé l'ouverture d'un forum portant sur la migration en Méditerranée en 2007 ¹³ a précisé, dans une allocution que **la Tunisie, en tant que pays d'accueil, de transit et d'origine d'émigrants, a bien préparé sa politique dans ce domaine basée, sur le principe de la préservation de la dignité humaine.**

A ce propos, le secrétaire d'Etat a mis l'accent sur les efforts consentis par la Tunisie, notamment les coûts élevés supportés par l'économie tunisienne pour assumer sa responsabilité et accomplir son devoir particulièrement face au phénomène de la migration clandestine.

C'est ainsi que l'arsenal juridique national s'est renforcé afin de faire face plus efficacement aux trafiquants d'êtres humains. Cet effort est, d'ailleurs, souvent fourni dans le cadre d'actions concertées et parfois conjointes associant les partenaires Maghrébins et Européens de la Tunisie, non seulement pour lutter contre la migration illégale mais aussi pour organiser ce phénomène en amont, a-t-il ajouté. Dans ce contexte, la Tunisie a entamé depuis quelques années une expérience pilote avec l'Italie en vue de contrôler les flux migratoires en tenant compte aussi bien des besoins du marché de L'emploi Italien que des offres Tunisiennes en main d'oeuvre.

Cette approche permet, outre la facilitation de la circulation des personnes, d'associer pleinement les migrants au développement de leur pays d'origine en favorisant le transfert de compétences et de ressources humaines qualifiées et en aidant les migrants qui le souhaitent à orienter leurs transferts d'argent vers des projets de développement générateurs d'emplois.

¹³ Colloque international sur « la migration dans l'espace euro-méditerranéen » organisé par la revue Réalités au cours du mois Mai 2007 groupant les chercheurs et les décideurs des deux rives. Actes publiés dans un numéro spécial de la revue avec le concours de la fondation Fédérich Ebert et l'UE.

Le secrétaire d'Etat a mis l'accent sur l'engagement de la Tunisie qui n'est pas uniquement perceptible au niveau national, il l'est aussi sur la scène internationale. Déjà en Juin 1993 et devant le Parlement Européen, Monsieur le Président de la République a prononcé un discours dans lequel il appelait l'Europe à conclure une Charte qui puisse servir de cadre à la garantie des droits et la définition des devoirs des communautés maghrébines au sein de l'Union Européenne considérant ainsi que des relations apaisées peuvent éradiquer les causes de l'extrémisme, du fanatisme et du racisme des deux côtés et bâtir des rapports solides fondés sur la coopération, l'entente et le co-développement.

Mr. Le Secrétaire d'Etat, Ben Salem, a précisé, également, que certaines conditions doivent être remplies pour que les efforts régionaux et internationaux puissent être couronnés de succès et créer le meilleur cadre à la résolution des différents problèmes liés à l'immigration.

1 / La première de ces conditions est la mise en œuvre de mesures appropriées pour soutenir l'effort de développement dans les pays d'émigration et surtout dans les zones à fort potentiel migratoire, «... il est impératif d'associer les membres des communautés installées dans les pays européens dans cet effort pour favoriser le Co-développement », a-t-il indiqué.

2 / deuxième condition, concerne l'amélioration des conditions de travail, de séjour et de vie des migrants légalement installés dans les pays d'accueil à travers la lutte contre les différentes formes de discrimination, le respect de leurs droits fondamentaux et l'égalité de traitement avec les ressortissants des pays de résidence en matière d'emploi, de logement et de formation.

3 / La troisième condition concerne le renforcement de la concertation pour l'organisation et la régulation de ce phénomène au profit aussi bien des pays d'origine que des pays d'accueil. Ainsi la prise de conscience par certains pays européens de la nécessité de la mise en place de politiques migratoires prenant en considération leurs besoins en main d'œuvre et leur situation démographique. Une meilleure gestion du marché euro-maghrébin du travail ainsi qu'une réflexion sérieuse sur sa structuration s'avère une priorité absolue, a-t-il affirmé.

Mr. Ben Salem a fait remarquer que la lutte contre l'émigration clandestine commande de prendre un ensemble de mesures dont, en particulier, la mise en place de projets de développement et la dynamisation de tous les programmes de lutte contre la pauvreté et la marginalisation, dans le cadre de la consolidation des efforts de la communauté internationale visant l'instauration d'un développement durable.

Et pour conclure, il a fait recours à la pertinence de la démarche de la Tunisie qui a initié, une politique économique et sociale intégrée, globale et cohérente garantissant les droits économiques et sociaux à tous les citoyens dans un climat de croissance économique soutenue et de paix sociale sans cesse consolidée. D'ailleurs, c'est dans ce cadre que s'inscrivent les projets nationaux comme Fonds National de Solidarité, la Banque de Solidarité Nationale, le Fonds National de l'Emploi ainsi que les autres mécanismes destinés au renforcement de la solidarité entre citoyens.

4. Discours non gouvernementaux sur la migration irrégulière

Les acteurs non gouvernementaux en Tunisie (institutions de la société civile, syndicat et média) se sont intéressés à la migration irrégulière, considérant le phénomène comme une question d'intérêt national. La lecture de leurs textes et déclarations¹⁴ montre que ces différents acteurs insistent sur le lien étroit entre migration irrégulière et développement. En outre, ils militent pour l'adoption d'une approche globale et concertée, pour une meilleure gestion des problèmes posés par cette migration en insistant également sur la nécessité d'engager un dialogue pouvant déboucher sur une meilleure circulation des personnes dans l'espace méditerranéen et la consolidation de la migration légale en tant que moyens susceptibles de lutter contre la migration irrégulière.

¹⁴ Nous avons retenu quelques textes et déclarations publiques : pour la LTDH, il s'agit de la déclaration à la suite du décès de migrants irréguliers publiée en 2002 ; s'agissant de la centrale syndicale, nous nous sommes référés aux actes de la conférence annuelle de l'UGTT sur « les nouvelles orientations de l'émigration dans la région méditerranéenne » tenue les 5-6-7- novembre 2007. Les actes sont publiés avec le concours de l'OAT et la fondation Frédéric Ebert.

Migration irrégulière et société civile : défense des droits de l'homme et appel pour une gestion globale du phénomène

Les représentants de la société civile, en particulier l'Association des droits de l'homme et les syndicats, ont fait de la migration irrégulière un problème prioritaire. Selon eux, en traitant du problème à partir d'une perspective de sécurité, l'on omet d'examiner les racines et les causes réelles du problème, une approche qui n'a pas abouti à de solutions adéquates ni atténué de l'ampleur des de l'ampleur des flux.

L'intérêt pour la question de l'émigration irrégulière pour la Ligue Tunisienne de défense des droits de l'Homme se manifeste pour la première fois dans sa déclaration sur le sujet publiée en 2002. Elle met en relief les drames engendré par cette forme de migration et met l'accent sur la prise en charge réelle des ses causes profondes. La déclaration stigmatise l'attitude des pays européens qui privilégie l'option sécuritaire au détriment d'une coopération bilatérale pouvant aboutir à la recherche d'alternatives capable de mieux maîtriser le phénomène. La lecture de sa position dans le texte suivant illustre bien cette position :

La LTDH a appris avec douleur et consternation la mort par noyade le 22 septembre dernier, de 14 citoyens tunisiens lors d'une tentative d'émigration clandestine vers l'Italie.

La LTDH qui enregistre positivement la décision du Président de la République de constituer une commission d'enquête sur les circonstances de ce drame, déclare :

Les opérations d'émigration clandestine ne sont ni des faits divers, ni des actes ponctuels mais constituent un phénomène social qui s'est développé de façon rapide et alarmante durant ces dernières années. Des sources médiatiques et autres rapportent que des dizaines de tentatives de cette sorte se déroulent semaine après semaine et concernent des milliers de citoyens qui, au péril de leur vie essayent d'atteindre la rive Nord de la Méditerranée.

Compte tenu de la gravité du phénomène, il est indispensable d'agir à tous les niveaux afin de prendre les dispositions nécessaires pour délimiter ses causes économiques et sociales et trouver les solutions adéquates. Les enquêtes et les études scientifiques montrent que l'aggravation du chômage et l'absence de perspectives chez les jeunes poussent des milliers d'entre eux à l'aventure et mettent ainsi leur vie en danger. C'est pourquoi l'arrestation de ces clandestins n'est pas à même de mettre fin à ce drame. Il est nécessaire d'établir une communication avec eux pour mieux connaître leurs conditions afin qu'ils trouvent du travail, ce qui est un droit essentiel.

La LTDH s'élève contre les politiques sélectives des Etats européens qui font obligation aux Etats du Sud d'ouvrir les frontières aux marchandises et aux capitaux européens et ferment les frontières à nos compatriotes sous le prétexte de protéger les intérêts de leurs peuples.

La LTDH rejette cette dualité, contraire aux instruments internationaux en matière de Droits Humains et contraire aussi aux principes libéraux prônés par ces Etats et qu'ils ne cessent de vouloir imposer aux pays du Sud sous couvert de mondialisation.

La LTDH affirme qu'elle est totalement disposée à œuvrer de concert avec toutes les composantes de la société civile pour agir et prendre des initiatives unitaires afin de sensibiliser l'opinion sur la gravité de ce phénomène, limiter son ampleur et ses conséquences. Un tel phénomène nécessite une prise de position ferme et collective à travers laquelle chaque composante de la société civile est appelée à prendre ses responsabilités.

Cette position sera maintenue dans les différentes positions de cette organisation ; en suivant les textes de cette institution, l'on remarque que le vice de la Ligue Tunisienne de Défense des droits de l'Homme fait dans une de ses communications¹⁵ une analyse détaillée des causes profondes du phénomène appelant à la responsabilité partagée des pays d'origine et d'accueil. L'on peut mettre en exergue certains passages significatifs :

¹⁵ Intervention présentée dans le cadre du Forum sur la migration organisé par Social Watch à Rome en 2004

« Bien que les efforts officiels visant la baisse des niveaux de la pauvreté aient abouti à des améliorations significatives dans de nombreux secteurs, les jeunes, en particulier ceux des classes moyennes et des classes peu aisées, éprouvent de plus en plus de crainte et de morosité en ce qui concerne les perspectives de plus en plus limitées dans leur vie professionnelle et sociale. C'est ce qui explique en grande partie la tendance à l'émigration irrégulière vers les pays européens sur les côtes nord de la Méditerranée. La Tunisie est un point de départ majeur vers l'Europe pour des émigrés d'autres nationalités, la plupart du Maghreb et des pays de l'Afrique du Nord. Les réseaux locaux qui font passer clandestinement des émigrants illégaux ne sont toujours pas impliqués dans la traite humaine, mais les réseaux internationaux bien organisés sont en train de s'étendre et ont réussi à entrer en contact avec les organisations locales. Les jeunes tunisiens utilisent le terme « brûler » pour parler de l'émigration, renvoyant ainsi non seulement au fait qu'ils brûlent leurs pièces d'identité, mais aussi qu'ils « brûlent leurs ponts », ou se débarrassent de leur passé en brisant les frontières géographiques et les barrières légales. Des études montrent que la plupart des émigrés viennent de familles pauvres et ont abandonné l'école, bien qu'un nombre croissant d'entre eux aient des diplômes universitaires... et ont aussi montré que l'émigration clandestine, en Tunisie, est une entreprise individuelle, et non pas familiale ou communautaire. Elle est plus répandue chez les jeunes hommes âgés de 19 à 35 ans. Bien que jusqu'ici, la plupart des émigrés étaient de sexe masculin, on s'attend à ce que plus de femmes grossissent leurs rangs dans l'avenir. La mondialisation fait peser la menace de la pauvreté sur un segment plus grand vaste de la population du Sud. Selon le chercheur italien Salvatore Palidda, la guerre déclarée contre l'immigration fait peser une terrible menace sur les travailleurs irréguliers en Europe. Il explique que 30% de l'économie italienne est basée sur le travail des immigrés irréguliers, le système du deux poids deux mesures exposant ces travailleurs à la duplicité et aux abus. Dans de nombreux cas, leurs employeurs les menacent de les dénoncer pour ne pas avoir à leur verser leurs salaires, les obligeant ainsi à fuir sans demander leur rémunération. »

Actions entreprises par les organisations de la société civile et précarité des migrants irréguliers

Au cours de notre enquête auprès des organisations de la société civile en vue de mettre en relief les actions qu'elles entreprennent dans le domaine de l'assistance des migrants irréguliers et notamment les migrants de transit et de leur accompagnement afin qu'ils dépassent leur situation de précarité, nous nous sommes rendus compte de l'intérêt que les structures de la société civile et les organisations humanitaires nationales, en particulier le Croissant Rouge tunisien et d'autres organisations humanitaires tel que le Bureau de Tunis du CARITAS, portent à ces migrants irréguliers et notamment de transit en Tunisie en leur accordant des aides d'urgence et des soins médicaux. Cependant celles-ci entourent leurs actions d'une extrême réserve, ce qui rend difficile toute appréciation et évaluation de leurs activités pour le moment.¹⁶

¹⁶ A titre d'exemple, le bureau du HCR de Tunis, à l'instar des autres bureaux installés dans les pays du Maghreb central, s'intéresse à la situation des migrants irréguliers ou de transit. Au cours de visite en Tunisie au début du mois d'Octobre, M. Gueterres, haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, a rendu hommage à la Tunisie pour sa tradition historique en matière d'accueil et de protection des réfugiés et a, également, indiqué avoir traité avec les membres du gouvernement tunisien du phénomène migratoire, faisant état de la convergence des vues à ce sujet, particulièrement en ce qui concerne la primauté du développement économique et l'ouverture des opportunités de migration légale qui, a-t-il estimé, constituent une condition sine qua non pour contenir le phénomène de l'émigration clandestine et faire face à ses aspects tragiques. Le Haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a, dans ce cadre, salué la Tunisie pour « son rôle très important » dans le domaine de sauvetage d'émigrants clandestins. M. Guterres a, dans le même contexte, souligné la volonté du HCR de coopérer avec la Tunisie dans le domaine de la migration : « ce pays étant à la fois un pays d'émigration et de transit, et qui devient, grâce à son développement économique, un pays d'immigration », a-t-il précisé. Voir extraits de compte rendu de la visite du responsable onusien du mercredi 8 Octobre 2008 en Tunisie publié par Infotunisie du 12 Octobre 2008.

5. Environnement politique et social de la migration irrégulière : risques pris par le migrant au départ et difficultés de réinsertion après l'expulsion

La détermination des facteurs et des causes de l'émigration irrégulière n'apparaissent en réalité que dans le vécu des acteurs eux-mêmes. En effet, la littérature produite sur le phénomène gagnerait à être appuyée par ce récit de vie. Par ailleurs ces émigrés se trouvent de nouveau confrontés à de nouvelles situations dramatiques après leur retour forcé. En effet ils doivent faire face à ce sentiment d'échec personnel aggravé par ce regard social, soit exprimé ou latent de la part de la famille, de l'entourage, du quartier. Ce vécu semble aussi se compliquer lorsque le migrant expulsé laisse une situation sociale et professionnelle acquise dans le pays d'immigration (campagne et enfants, activité professionnelle et réseaux d'amitié).

Le sentiment d'échec est lourdement ressentie par ces migrants qui se sentent victime d'une approche sécuritaire des pays d'immigration sans se soucier de leur réinsertion ni accorder aucun soutien qui pourrait éventuellement aider à ce processus. Cette manière de gérer la question n'apporte pas de solution tangible puisqu'on va remarquer dans les données recueillies l'option de repartir.

Dans ce stade d'analyse, nous reproduisons les témoignages de certains émigrés enquêtés qui décrivent d'une manière éloquente l'environnement social de la migration et les risques qu'il englobe qui constituent autant de facteurs qui vont entraîner la perpétuation de la migration irrégulière. Ces interviews montrent d'une manière claire la responsabilité des pays d'origine et d'accueil dans la gestion appropriée du phénomène.

L'expérience de départ et de retour : premier témoignage (retourner pour repartir)

C'est par la mer, dans une embarcation de fortune, que W. a gagné clandestinement l'Europe en 2004 à la recherche d'un travail, d'un mieux être, d'un avenir. Une aventure qui s'est brusquement arrêtée en 2007, suite à un contrôle policier de routine. Commençait alors pour W. un terrible périple entre les centres de rétention pour étrangers illégaux de Toulouse et de Bordeaux, en France. Il y est détenu en attendant son expulsion. Par deux fois, il refuse d'embarquer dans l'avion à destination de Tunis, et écope pour cela d'un mois de prison. « On a alors décidé de me reconduire par bateau, où le refus d'embarquement ne tient pas ». En bateau, les expulsés sont facilement isolables et, contrairement à l'avion, les autres passagers ne se rendent pas souvent compte de leur présence à bord. A son arrivée à Tunis, il a du passer une nuit au poste de police et se soumettre à un bref interrogatoire : « Ensuite, on m'a tout simplement laissé partir ». Il est arrivé de nuit dans sa ville natale, à El Hawaria, petite ville au Nord Est de la Tunisie et sur le littoral, « complètement détruit et sans le sou ». Ce retour à la case départ, W. a mis des mois à l'accepter. « C'était très difficile d'oublier le passage par les centres de rétention et surtout l'angoisse provoquée par l'attente du moment où on viendra vous chercher », raconte-t-il. Un an après son expulsion en Tunisie, il est toujours au chômage et se retrouve face aux mêmes circonstances qui l'ont poussé à affronter la mer une première fois : « Aujourd'hui, je ne rêve que de repartir. J'ai plus d'attaches là-bas qu'ici. » En France, W. a laissé un bébé de 4 mois et sa compagne française.

Un sentiment d'échec et regard social défavorable : deuxième témoignage (vivre caché)

C. expulsé d'Italie raconte : En Tunisie, les émigrés clandestins reconduits rencontrent des difficultés d'insertion. Ils retrouvent le chômage qu'ils avaient fui, auquel vient s'ajouter un manque de moyens plus criant encore : *« Quand on est expulsé, on revient sans rien dans les poches et avec pour uniques vêtements ceux qu'on portait quand lors de l'arrestation. »* En Tunisie, alors qu'un véritable tabac médiatique entoure le phénomène de l'émigration, aucun chiffre ne filtre quant aux candidats qui ont fait l'objet d'une expulsion. Selon les chiffres de la Cimade (Comité inter mouvements auprès des évacués, basé en France), 2000 tunisiens ont été placés dans les centres de rétention français en 2007, dont 837 ont été présentés à l'embarquement. Le nombre effectif des reconduits reste une grande

inconnue, tout comme le destin qu'ils ont dû affronter à leur retour au pays. Contrairement à ceux qui réussissent dans le pays d'accueil et qui retournent en affichant leur réussite et jouissent de ce fait d'une certaine reconnaissance sociale, la plupart des expulsés vivent cachés. Aux yeux de la société tunisienne, l'expulsion est perçue comme une honte : *"Il est difficile de rencontrer les gens en portant une telle déception, confie Chokri. Après l'expulsion, il m'a fallu beaucoup de temps pour me ressaisir et réaliser que le rêve est brisé."*

Un processus de réinsertion difficile : troisième témoignage (Se reconvertir...ou repartir)

Nombreux expulsés, affectés par l'expérience des centres de rétention, sombrent dans la dépression : *"Six mois après mon retour, j'ai dû prendre des médicaments pour pouvoir résister,"* confie A. Des conclusions des études menées sur l'émigration clandestine, relèvent qu'*"en l'absence d'un encadrement ou d'un programme de réinsertion, il arrive aussi que certains expulsés se convertissent en Harraga (passeurs) et mettent leur expérience au profit de nouveau candidats attirés par l'eldorado européen."* Mais la plupart nourrissent toujours le rêve de repartir. Notre enquêté explique que *"La vie devient de plus en plus chère et chaque jour les prix augmentent. Je ne crois pas que je m'en sortirai avec ce que je gagne actuellement,"* affirme A. qui, après son expulsion, est resté chômeur pendant un an avant de trouver un travail dans la décoration : *"J'ai réussi à passer les frontières une fois mais j'étais expulsé. Je veux tenter le coup pour la deuxième fois,"* témoigne A, *"et retrouver une meilleure situation professionnelle en France. "*

Conclusions

L'émigration constitue aujourd'hui un défi en méditerranée à la fois pour les pays de la rive nord et sud. Elle alimente des débats souvent passionnés et divergents, résultats d'approches différentes.

Les pays d'accueil d'Europe mettent l'accent sur la réduction des flux en général et irréguliers en particulier par la promulgation des mesures drastiques en matière d'entrée et de séjour et de regroupement familial et de la lutte contre l'émigration irrégulière dont la dernière mesure est la « directive de retour » adoptée par le conseil de l'Europe en juin dernier et largement critiquée par les organisations de la société civile.

Par contre les pays d'origine de la rive sud voudraient ramener le dialogue vers une gestion globale de la question migratoire tout en insistant sur les politiques d'intégration sociale des émigrés, sur les législations adoptées en matière d'entrée et de séjour ainsi que sur les mesures à entreprendre dans le domaine de la libre circulation des personnes en général et émigrés légalement installés dans les pays européens en particulier.

Cette divergence est à l'origine de la définition d'orientations différentes. L'approche européenne ne conçoit plus la migration en tant que facteur de coopération mais plutôt comme une pression. Les objectifs poursuivis par l'Union européenne dans son association avec les pays de la rive sud de la Méditerranée retiennent un impératif fondamental à savoir la maîtrise des flux migratoires par la mise en œuvre de plusieurs mécanismes à la fois juridiques et sécuritaires.

L'approche des pays du Sud se base sur une gestion globale de l'émigration qui tient compte à la fois des intérêts des pays d'accueil et d'origine. Cette nouvelle donne appelle la mise en place d'un partenariat entre tous les pays de la rive de la Méditerranée occidentale qui devrait s'appuyer sur une approche « globale et équilibrée » incluant un renforcement du co-développement. Cette orientation pourrait réduire les pressions et les flux migratoires, et mieux gérer l'émigration illégale.

En outre une conception basée sur le dialogue et la coopération contribuerait à re-dynamiser le processus d'intégration des migrants légaux dans la société européenne, et la construction d'une citoyenneté active englobant à la fois les droits et devoirs des migrants dans leur société d'accueil.

En outre, la migration constitue un phénomène durable, qu'il convient d'appréhender de telle sorte qu'elle puisse représenter une opportunité aussi pour les pays d'origine que pour les pays d'accueil. En effet les migrations sont aujourd'hui en quelque sorte une extension des marchés nationaux de l'emploi : le migrant quitte son pays vers un marché de travail qui peut lui offrir de meilleures opportunités et de conditions de salaire plus avantageuses ; les compétences scientifiques partent eux à la recherche d'un cadre de travail approprié ou pour s'ouvrir des nouvelles perspectives de qualification.

Ces échanges de ressources humaines génèrent à une échelle globale un gain appréciable : les chiffres sont éloquentes ; la banque mondiale estime que la contribution des migrants à l'accroissement du revenu mondial atteindra 772 Milliards de Dollars en 2025. Les migrants arabes en Europe en général et maghrébins en particulier contribuent d'une manière substantielle au revenu de ces pays.

Il est important également de souligner que le lien entre migration et développement est devenu incontestablement une question centrale dans la problématique migratoire. Les pays émetteurs et récepteurs des transferts, ainsi que les organisations internationales en général et européennes en particulier (BEI, Postes européennes etc....) accordent une attention particulière pour ces fonds, leur évolution et leurs affectations. Cet intérêt se manifeste par un souci d'optimisation de leur utilisation comme supports financiers au développement.

A côté de ces transferts d'argent, d'autres formes sont aussi importantes dont notamment les transferts de technologie et de savoir à travers les compétences émigrées.

L'utilisation judicieuse de cet apport global (à travers les remises d'épargne et la contribution des diasporas) implique la mise en œuvre d'un véritable partenariat entre tous les pays (de départ et d'arrivée) et un engagement réel des pays d'accueil d'une part et la mise en place des actions visant à associer les migrants installés dans les pays du Nord au développement économique de leur pays d'origine d'autre part. Tel est ce que l'on nomme désormais « co-développement ».

C'est dans ce cadre que s'insère l'étude de l'émigration irrégulière. Elle demeure une question cruciale dans les rapports entre les pays de départ et les pays de l'Union européenne puisqu'ils constituent la première destination pour les émigrés irréguliers dans le présent et pour les candidats à l'émigration dans le présent et dans le futur. Elle est d'autant plus préoccupante car sa gestion par les pays européens reste motivée par leurs intérêts immédiats. Force est de rappeler que le recours à la main d'œuvre étrangère a été fort recherchée au cours des périodes de croissance économique (l'euphorie des trente glorieuses de la reconstruction du vieux continent 1945-1975) et rejetée dès lors que « les crises économiques » s'installent.

La gestion du phénomène appelle le dépassement de l'approche sécuritaire et doit privilégier la dimension humaine du problème qui devrait associer l'ensemble des acteurs.

Nous nous sommes permis de souligner l'urgence de cette orientation en nous basant sur des témoignages ainsi que sur le vécu des migrants de retour qui devrait s'articuler autour de programmes en amont qui réduiraient la pression migratoire et une stratégie comprenant des actions en aval qui rendrait le processus de réinsertion possible.

Bibliographie sélective

Basma MECHREGUI. La migration irrégulière vers l'Italie : étude de cas de jeunes migrants du quartier « EL MILAHA » à Rades. Mémoire de fin d'études de sociologie. ISCT 2003.

Mahrzia LAFI. La migration irrégulière dans les journaux tunisiens et français : analyse de contenu et comparative. Mémoire de fin d'études en Sciences Sociales. INTES année 2005.